

CAPA Métier de l'Agriculture - Agent maraîcher/maraîchère



Contexte

L'agent ou l'ouvrier de cultures légumières prépare et met en place des cultures, entretient et développe les cultures, récolte les produits et les conditionne, conduit et entretient les engins, outils, infrastructures. Il participe parfois à la commercialisation des légumes...

Les + de la formation

Un taux d'insertion en emploi de + de 80%
La certification de vos compétences par blocs
Des exploitations agricoles « grandeur nature »
Une pédagogie par l'expérience
Une formation ajustée à vos besoins L'intervention de professionnels
Finançable par le Compte Personnel Formation

[Télécharger la fiche descriptive](#)

Objectifs de la formation

Préparer un diplôme national de niveau 3
Devenir Ouvrier qualifié en maraîchage

Public concerné

Toute personne de + de 18 ans qui a validé un projet professionnel dans la filière de la viticulture ou du maraîchage

Prérequis des participants

Aptitude à travailler à l'extérieur
Justifier d'une expérience professionnelle

Contenu

La formation vise à développer des capacités professionnelles et à les certifier par l'obtention d'un diplôme délivré par le ministère de l'agriculture.

Des contenus liés aux compétences générales visent à « *agir dans des situations de la vie courante et professionnelle* » ainsi qu'à « *mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle et professionnelle* » et aussi à « *interagir avec son environnement* ». (UCG1-2-3)

Le programme met l'accent sur la transmission d'une culture agricole, de techniques et gestes professionnels qui se déclinent en UC :

UCP 1/Réalisation de travaux d'implantation : jeunes plants

UCP 2/Réalisation de travaux de suivi des cultures maraîchères

UCP 3/Entretien des matériels et équipements, installations et bâtiments

UCARE - Adaptation à des enjeux locaux : Valoriser les produits de l'exploitation maraîchère OU Commercialiser la production en circuits courts

Méthodes et moyens

L'approche pédagogique met en œuvre une alternance d'apports théoriques et de pratiques. La réalisation de chantiers permet de comprendre le cœur du métier et d'acquérir les gestes professionnels indispensables.

La formation est basée à la fois sur la vie de groupe et l'individualisation du parcours de formation, en fonction de niveau d'entrée et des objectifs de chacun.

Les modalités de formation peuvent varier : en présentiel ou à distance ou en situation de travail dans l'entreprise

Mode de validation des acquis

Le diplôme du CAP Agricole Métiers de l'Agriculture Viticulture ou Maraîchage est délivré dès que toutes les Unités Capitalisables qui le composent sont validées.

Les UC ou blocs de compétences peuvent être obtenus indépendamment les uns des autres.

Les UC validées sont capitalisables et restent acquises pendant 5 ans après la date de validation de la première UC.

Vous pouvez être dispensé des contenus des unités générales par Validation des Acquis Académiques

100% des apprenants diplômés en 2019/20

Intervenants

Référente de formation : Sylvie Maurer



centre : 840h - entreprise : 420h



Rouffach et Wintzenheim



23/09/2021 à 27/06/2021

Tarifs 2021

13,10 € de l'heure, 11 004 € au total

Accès facile en transport (SNCF, BUS, parking), Restauration privilégiant le bio et le local, CDI, Centre de ressources, Aires de TP, laboratoires, ateliers, engins et matériels

Prise en charge possible par la Région Grand-Est ou autres financeurs

Cette formation bénéficie de places dans le cadre du pacte régional d'investissement dans les compétences et du programme régional de formation en faveur des demandeurs d'emploi.



UNION EUROPEENNE

Contact : secrétariat - tél : 03 89 78 73 07 - @-mail : cfppa.rouffach@educagri.fr